République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres Ville de Saint Mitre les Remparts

## DECISION DU MAIRE n°2022/11

Objet : Contrat de cession du spectacle « White Feet » avec la société La Clique Production représentée par son gérant Monsieur Arnaud AMAT.

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

**VU** la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

## DECIDE

**Article 1**: de conclure avec la société La Clique Production représentée par son gérant Monsieur Arnaud AMAT siret n°51876082200016, située 2 rue Henri Barbusse, 13001 MARSEILLE un contrat de cession du spectacle « White Feet ».

Date de la représentation : le samedi 21 mai 2022 à 19h00 Montant : 822.79. € TTC (cession)

Article 2: Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 28 janvier 2022.

Le Maire, Vincent GOYET



Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20220128-DEC2022-011-CC Date de télétransmission : 03/02/2022 Date de réception préfecture : 03/02/2022